

COMPTE-RENDU

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Michel RISACHER (ESI de Nemours), Béatrice ROMAGNY (ESI de Reims), Éric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil), Hervé PERESINI (ESI de Noisiel), Arnaud SOUPEZ (ESI de Noisiel) et Jean-Marc CHAUMELLE (ESI de Chalons).

Le Comité était présidé par Jean-Pierre FAIVRE, Directeur intérimaire de la DiSI Paris-champagne.

Ce CTL « emplois » a été réuni sur une seconde convocation, la première en décembre 2017 ayant été boycottée à titre de protestation contre les énièmes suppressions de postes qui frappent annuellement la DiSI depuis sa création en Septembre 2011.

Comme M. Lux avant lui, M. Faivre s'est interdit de répondre sur les sujets nationaux abordés dans notre déclaration liminaire (lire en dernière page). Sur les suppressions de postes à craindre dans un futur proche tous ministères confondus, il indique que la DGFIP est « *prioritaire* », ce qui ne rassure personne mais peut être évaluée : **seraient donc à prévoir de 3.000 à 5.000 suppressions de postes par an à compter de 2019 sur le quinquennat. Il faut comprendre que les 1.538 suppressions prévues pour 2018 ne sont qu'un apéritif !**

La journée de carence, dont le rétablissement constitue une régression historique, doit faire prochainement l'objet d'une circulaire d'application. Au titre des congés ordinaires de maladie, il n'y aura pas de précompte sur le premier trimestre mais une comptabilisation d'attente, **les soustractions sur la feuille de paie seront effectuées vraisemblablement à compter de la paye d'avril**. Notons au passage que la Direction locale a l'intention de comptabiliser les congés maladie d'une journée (voir plus loin le point sur la rénovation du Tableau de bord de veille sociale), mesure assez étrange au regard des possibilités minimales d'obtenir un diagnostic médical le jour même.

Côté restructurations, M. Faivre indique qu'elles concernent en premier lieu des petits postes voués à la fermeture, en particulier dans les zones peu

urbanisées ou l'implantation programmée des Maisons de services publics sollicite un « *effort particulier* » de la DGFIP. L'essentiel est de renseigner les usagers, « *cela vaut mieux que de fermer puis de ne rien faire* ».

Les promotions internes sont en état de faiblesse manifeste, en particulier pour les listes d'aptitude de B en A.

Nos missions feront l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des réunions du Comité Action publique 2022 (CAP 2022), qui doivent rassembler un groupe assez hétéroclite de personnalités des secteurs public et privé. Notons que les représentants du personnel ne seront pas invités à ces discussions. Interrogé sur la légitimité de certains invités venus d'Italie ou d'Australie, le Directeur intérimaire ne s'est pas dit choqué mais ne porte aucun jugement, si ce n'est que la non participation qui a été imposée aux représentants syndicaux lui paraît « *équivoque* ». Le privé a pignon sur rue, et aucun domaine ne lui échappe. Surtout pas le Prélèvement à la Source (PAS), où **la DGFIP envisage de faire appel à des sous-traitants qui devront répondre aux questions de portée générale des redevables, par téléphone, via un numéro d'appel payant. Des réponses par des salariés pour lesquels le prestataire a royalement prévu deux jours de formation !**

Selon M. Faivre, ce procédé aurait du bon car il déchargerait de fait l'administration de la partie technique (comprendre fastidieuse), de la pédagogie qui doit accompagner le PAS. Pour le citer : « *on ne peut pas recruter des fonctionnaires pour exercer cette activité pendant quarante deux ans* ». Visiblement, il lui paraît légitime que « *le pouvoir politique définisse l'administration qu'il veut* ».

Analyse de la CGT Finances publiques

Sur le plan national, personne ne peut prétendre qu'il ne se passe rien ; les choses bougent, mais pas au bénéfice des salariés. L'actualité a insisté récemment sur les ruptures conventionnelles collectives nées des ordonnances Macron, génératrices de chômage et de précarité. Partout où c'est possible, les représentants CGT votent contre.

La Cour des Comptes, relayée par certains médias, affirme que la rémunération des hauts cadres de la DGFIP est excessive, ce qui conduit M. Tout-le-monde à se dire insidieusement que « les fonctionnaires des Finances sont trop payés ». M. Faivre signale toutefois que le salaire des administrateurs généraux avait été baissé de 10 à 15 % par M. BEZARD, ancien Directeur général, qui faisait suite à une première diminution de rémunération des ex-TPG.

Les suppressions de postes ne sont jamais les bienvenues, mais elles tombent cette fois particulièrement mal : avec la réforme de la TH et la prochaine mise en place du PAS, les usagers sont demandeurs d'information. Une politique de recrutement adaptée et une bonne gestion des effectifs amoindrirait le risque d'atteinte à l'image du service public.

Les Maisons de Services publics sont synonymes de confusion généralisée : on mélange la capacité d'informer sur la TH avec la vente possible de timbres-poste et le suivi des commandes d'articles par correspondance ! Historiquement, c'est l'inverse : le service public français tourne sur la spécialisation des administrations.

Pour ce qui est de la réforme de la TH, le gouvernement justifie sa suppression par le fait que ses bases de calcul datent de 1970-74... ce qui n'augure rien de bon pour la taxe foncière.

Sur la journée de carence, la CGT reste ferme sur ses positions (voir en déclaration liminaire). Les parlementaires actuels reprennent à leur compte l'acharnement anti-fonctionnaire qui avait caractérisé en 2012 la présidence Sarkozy. Sur la future circulaire d'application, la DG reste muette en ce qui concerne les cas d'exception, comme les congés pathologiques, les congés de longue maladie ou de longue durée.

Le sujet du PPCR mérite toujours débat, car la revendication syndicale de l'intégration des

primes dans le traitement ne saurait se contenter de l'échange dérisoire des « points contre primes » dans les nouvelles rémunérations. Loin d'être une simple affaire de grilles, le PPCR contient bien des chausse-trappes dont il faut grandement se méfier, avec pour objectif l'interministérialité.

Le PAS, quant à lui, génère une inquiétude légitime sur l'exactitude du taux de prélèvement individuel et la confiance que l'on peut avoir sur les versements dus par les sociétés.

La situation reste donc grave. Pour preuve, les grèves se multiplient sans pour autant qu'elles ne soient relayées par les organes d'information, et particulièrement dans le secteur hospitalier.

Sujets inscrits à l'ordre du jour

● Suppressions de postes à « titre contributif » au projet de Loi de finances 2018.

Elles se montent à 16 pour 2018, mais la CGT a fait ressortir le départ de 3 agents de Châlons (1 A PSE-CRA et 2 B Prog) pour l'application MISTRAL, ce qui porte le total à 19 pour la DiSI. La situation au 1^{er} janvier 2018 révèle 44 vacances d'emplois pour 15 surnombres soit un déficit de 29 postes, alors que 110 postes ont été supprimés à la DiSI depuis le PLF 2012, soit un emploi sur sept ! **Les représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre cette nouvelle saignée dans nos effectifs.**

● Transformations/transferts d'emplois.

La mission MISTRAL n'a pas encore été transférée de Châlons alors que trois agents le sont (cf. supra). L'ESI doit donc accomplir davantage de travail avec des effectifs en moins. À l'ESI de Nemours un A PSE est affecté, en régularisation d'un processus engagé il y a trois ans. A Reims, un poste d'AFiPA remplace un poste d'AFiP au terme d'une régularisation de deux ans, tandis que deux agents (B et C) administratifs « contribuent » au personnel du Centre de service RH. A Noisiel, un emploi de contractuel n'ayant pas été pourvu, est supprimé. À l'ESI de Paris-Montreuil, un poste d'IDiv HC PSE est transféré à la Centrale contre la création d'un poste IDiv de classe normale.

- **Règlement intérieur de l'ESI de Montreuil.**

Pour être en conformité avec la législation (11:30 d'amplitude maximale), une mise à jour des plages horaires a été soumise à un scrutin le 5 décembre 2017. C'est la seconde formule proposée (7:30 9:45 11:45 14:00 16:00 19:00) qui a été adoptée, par 50 suffrages sur 62 votants.

Questions diverses

- **Rénovation du TBVS.**

Elle vise à réduire le temps de collecte des données du Tableau de bord de veille sociale (TBVS) tout en facilitant le développement d'une base de données dédiée. Un indicateur d'absentéisme doit y être ajouté pour comptabiliser le nombre de congés de maladie d'une journée.

- **Mise à jour des règles d'emploi des veilleurs de nuit de Reims.**

Elle intervient à la suite d'une circulaire RH du 2 septembre 2016. L'amplitude des heures travaillées passe de 20h-7h (dont une pause d'une heure non rémunérée), à 21h-7h (dont une pause de 20 min. rémunérée) soit dix heures. Les congés annuels, qui lors de la signature du premier contrat étaient fixés à 32 jours + 13 jours d'ARTT sont ramenés à 23 jours + 13 jours ARTT, **soit neuf jours de congés en moins !** Les veilleurs avaient au départ signé de bonne foi pour 32 jours ; la CGT revendique le maintien des conditions antérieures.

- **Avenir des ateliers EIFI.**

Selon la ligne directionnelle, l'horizon s'assombrit pour l'atelier d'édition-impression-finition (EIFI) de Montreuil-Fédération. Dans la suite des anciens DIT de l'ex-DGCP (Créteil, Bobigny), sa fermeture est programmée et ne manquerait donc que la date (hypothèse : fin Août 2019). Les personnels non retraitables feraient l'objet d'un reclassement.

- **Amiante à Nemours.**

Le test de désamiantage conduit par l'entreprise partenariale n'ayant pas été probant (absence de repérages au préalable), M. Rousselet doit

solliciter SPIB prochainement pour qu'un nouveau test soit effectué dans des conditions valables. L'écologie étant « d'actualité », l'obtention de crédits peut être facilitée pour ce genre d'opération. Le site de Nemours n'est pas menacé dans son existence même. Bien que le désamiantage « par morceau » soit une opération foncièrement compliquée, elle est préférable au désamiantage d'une traînée qui impliquerait l'évacuation de tout le personnel.

- **Correction des plages horaires de travail à Noisiel.**

L'amplitude maximale des plages d'arrivée et de départ étaient en excédent de quinze minutes sur le temps réglementaire. L'heure de sortie a été ramenée de 19:15 à 19:00

- **Parcours d'Assistance rénové.**

Le tAToo PAR se généralise. Le moins diffusé est celui de l'AT Amendes (85 % des postes), qui dispose néanmoins d'un intranet spécifique. Cette AT a vocation à être absorbée à terme par l'AT Particulier. Pour l'ensemble des assistances, la DG a décidé la généralisation du PAR alors que les bilans d'expérimentation ne sont pas disponibles...

- **Saisie des fiches de notaires FIDJI-STOCK à Nemours.**

Sur les cinq salariés de la société Kern-RH, **deux n'ont pas vu leur CDD renouvelés au motif qu'ils ont « de trop grandes gueules »** selon leur hiérarchie, malgré leur comportement exemplaire au travail. La CGT Finances publiques tient à dénoncer le caractère scandaleux de cette décision, tout comme la passivité de la Direction locale.

- **Mensualisation de la Prime de rendement.**

Il n'y a aucune information sur l'avancement de ce projet qui intéresse les agents issus de la filière Fiscale.

- **Formation d'Anglais technique.**

Cette formation n'est plus assurée. Une demande a été adressée à la Direction pour que, dans l'attente de la mise en place du Compte personnel formation (CPF - ancien DIF), une possibilité soit offerte de suivre ce stage avec un organisme hors DGFIP.



DiSI Paris-Champagne Comité Technique Local du 15 janvier 2018

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,

La CGT Finances publiques vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Dans son édito du 11 décembre 2017, Gérald Darmanin a annoncé la création d'un Forum qui se veut l'un des piliers du programme Action publique 2022. Disons-le d'emblée, c'est à être complices du sort qui leur est réservé que les agents – et même les usagers – sont cordialement invités, avec pour principale motivation la « *transformation de l'action publique*. » Une phrase courte mais qui en dit long. Il ne s'agit là ni plus ni moins que d'une manœuvre de dénigrement qui ne dit pas son nom. Représentatifs de la communication macronienne, la manière et les termes évoquant le dysfonctionnement ou la caricature ne sont bien sûr pas destinés à être sortis de leur contexte, surtout pas. Un exemple : des huit valeurs du service public proposées dans le premier questionnaire, seules trois sont à conserver... Plus sérieuse que le Ministre, la CGT Finances publiques a bien l'intention de les conserver toutes !

Après le PPCR imposé non démocratiquement, la loi El-Khomri passée au forceps du 49.3 et la loi Travail élargie assénée à coups d'ordonnances, vers quelle nouvelle escalade se dirige-t-on ? Malgré le report du RIFSEEP, l'avenir de la DGFIP semble trop sombre pour ne pas interpellier : 1538 postes supprimés dans l'immédiat, et beaucoup plus dans les exercices suivants si l'on s'en réfère au programme quinquennal. Que M. Darmanin se rassure, le pouvoir d'achat, déjà plombé par le gel du point d'indice, ne risque pas de connaître d'embellie avec la mise en place du PPCR et son hypocrisie du bonus-indiciaire / transfert-primés-points, l'arrivée de la CSG force 2, l'usure naturelle de l'indemnité dégressive, l'augmentation annuelle du taux de pension civile, sans oublier le come back de la journée de carence, mesure pourtant déjà reconnue comme injuste, inéquitable et inefficace. « Ce n'est pas la bonne mesure », affirmait en 2015 un certain Ministre de l'Économie devenu depuis Président de la République. Mais pour les partisans de la politique élyséenne actuelle, le retournement de veste semble aussi naturel que le fonctionnaire bashing.

Les conséquences des décisions prises depuis ces dernières années se font douloureusement sentir, chez les usagers bien sûr, mais en premier lieu chez les personnels. Du gênant on est passé à l'agaçant, puis à l'intolérable, puis à l'insupportable. Le va-et-vient continu du tableau de bord de veille sociale, document dérisoire au regard des besoins, n'est certes pas à même de se substituer à de vraies mesures en faveur des agents. Si pour calmer la grogne, la Direction générale n'a rien d'autre à proposer que de remplir des feuilles excel, autant dire que nous nous dirigeons de facto vers une lutte généralisée en bonne et due forme.

À la DiSI Paris-Champagne, la participation de la Direction locale à la curée du PLF 2018 se monte à seize emplois supprimés. Les PAU paient le prix fort, l'ESI de Paris-Montreuil est particulièrement touché, et dans les deux cas ce n'est pas la première fois.

Avec les personnels, la CGT Finances publiques combattra sans relâche ces injustices et rappelle aux responsables de ce gâchis que des revendications parfaitement justifiées attendent toujours leur réponse :

- Une vraie campagne de création de postes pour soulager les services et remplir correctement les missions.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emploi, des fermetures de postes et des restructurations.
- L'abandon des nouvelles règles de mutations, qui subordonne l'affectation départementale au bon plaisir des Directeurs.
- Une revalorisation immédiate de tous les salaires qui passe par le dégel du point d'indice.
- Le maintien ferme et revalorisé des primes, et le rejet définitif du RIFSEEP.
- Le respect des agents malades par le retrait définitif de la journée de carence.